



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 26 février 2010  
Original anglais

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**EFFET DE LA CRISE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE ACTUELLE SUR LES EFFORTS  
FOURNIS PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT POUR ATTEINDRE  
LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)**

**Résumé**

Par sa décision 181 EX/57, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de lui présenter un rapport analytique et concis sur l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT.

Ce document n'entraîne pas d'incidences financières ou administratives nouvelles.

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 15.

1. L'issue de la crise financière et économique est toujours incertaine. Dans les grandes économies, qui ont été responsables de l'apparition de la crise financière, on observe des signes manifestes de reprise et la croissance en 2009 a été un peu plus soutenue que prévu. Cela étant, la crise a eu de graves répercussions sur le marché du travail et la situation des pauvres s'est détériorée. En outre, les perspectives pour 2010 sont encore floues. Dans les pays en développement, l'effet de la crise sur la situation macro-économique a été plus contrasté. Pour de nombreuses économies de ce type, la crise s'est traduite par une réduction du taux de croissance. Cependant, elle a souvent eu de lourdes conséquences sur le plan social. Dans les pays où la croissance s'est maintenue ou rétablie grâce à l'adoption de mesures budgétaires vigoureuses, l'ampleur du déficit compromet le développement futur, et il est difficile d'arbitrer entre d'une part, la nécessité de maintenir plus longtemps l'intervention des pouvoirs publics et d'autre part, la volonté de rétablir l'équilibre budgétaire.

2. **Le Secteur de l'éducation de l'UNESCO a suivi l'effet de la crise sur le secteur de l'éducation de ses États membres dès le début.** Bien que des signes de reprise économique aient commencé à se manifester, il est à craindre que les difficultés économiques aient des conséquences profondes dans les secteurs sociaux qui se prolongeront au-delà de 2010. Les effets de la crise sur l'éducation se font de plus en plus sentir. Lorsque l'UNESCO a réalisé

rapidement une enquête dans une cinquantaine de pays en mars 2009, celle-ci a conclu que, globalement, la crise n'avait pas eu d'effet notable sur les budgets consacrés par les gouvernements à l'éducation dans les pays considérés. Les études de cas dont ont fait l'objet 12 pays en août 2009, révèlent une situation quelque peu différente : les budgets de l'éducation résistaient encore bien dans la plupart des pays examinés, mais plusieurs gouvernements avaient révisé à la baisse leur budget en raison de la diminution de leurs recettes. Une étude a été menée plus récemment en novembre 2009 afin d'évaluer la façon dont les établissements scolaires et les ménages étaient touchés par les coupes budgétaires. Les principaux résultats des évaluations ainsi que des informations provenant d'autres sources sont résumés ci-après.

**3. Effet de la crise sur le financement de l'enseignement public et réactions des gouvernements – résultats d'études de cas portant sur 12 pays :** D'après les recherches réalisées par le Secrétariat en août 2009 en ce qui concerne 12 pays<sup>1</sup>, l'effet de la crise mondiale a été variable, et cumulatif, dans la majorité des pays. Tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont connu un ralentissement économique en 2009 par rapport aux années précédentes. Les analyses ont révélé que les recettes publiques avaient diminué et que les budgets avaient été réduits en 2008 et 2009, mais que le budget de l'éducation avait résisté dans un certain nombre de pays. Une augmentation substantielle des dépenses de fonctionnement a été observée en Arménie, en Égypte et en République de Moldova, tandis qu'une légère hausse a été enregistrée dans d'autres pays. Seule la Mongolie a dû réduire ses dépenses de fonctionnement. Les pays ayant adopté des programmes de relance économique avaient en général sensiblement accru leurs dépenses d'investissement en éducation.

4. Selon les pays, deux types de situation sont apparus : (a) le cas où le gouvernement a protégé le budget de l'éducation, et (b) celui où les budgets consacrés à l'éducation ont été réduits, même après un recours à l'emprunt extérieur. Dans le cas (b), les salaires des enseignants ont souvent mieux résisté que les autres postes budgétaires. De même, l'enseignement primaire a généralement été mieux protégé que les niveaux supérieurs, probablement parce que les rémunérations des enseignants constituent une part prépondérante des budgets de l'enseignement primaire. Les budgets alloués à l'enseignement technique et professionnel et à l'enseignement supérieur ont semblé faire davantage l'objet de coupes budgétaires, en partie parce que ces niveaux absorbent habituellement une part plus importante des dépenses courantes non salariales et des dépenses d'investissement.

5. On peut distinguer, dans les 12 pays qui ont fait l'objet d'une étude de cas, quatre types (souvent liés) de réaction de la part des gouvernements : (i) des mesures « anticycliques », principalement observées dans les pays à revenu intermédiaire dotés d'une capacité budgétaire suffisante qui leur permet de maintenir ou d'accroître les dépenses en empruntant ou en puisant dans les réserves accumulées (Égypte, Thaïlande et, dans une certaine mesure, Arménie) ; (ii) une protection sociale ciblée, certains pays prenant ou renforçant des mesures ciblées qui protègent souvent les plus vulnérables (Argentine, Ghana, Mexique, Mongolie et Thaïlande) ; (iii) des mesures de réforme destinées à profiter de la crise pour améliorer le rapport coût-efficacité, la pertinence et la gouvernance de l'éducation ; (iv) des compressions budgétaires, que certains pays ont équitablement réparties entre tous les sous-secteurs de l'éducation.

6. Il ressort des études de cas menées dans les pays que la plupart des gouvernements ont pu protéger les budgets de l'éducation en 2009, comme le montre la part des dépenses d'éducation dans les finances publiques, qui a été maintenue, voire augmentée, dans la majorité des pays concernés. Des mesures de relance, notamment sous la forme d'augmentation des transferts sociaux dans le secteur éducatif, ont été mises en œuvre non seulement dans des pays

---

<sup>1</sup> Des études de cas ont été réalisées pendant les mois d'août et septembre 2009 en ce qui concerne les pays suivants : Argentine, Arménie, Égypte, Éthiopie, Ghana, Mexique, Mongolie, Pakistan, République de Moldova, Soudan (Sud), Thaïlande et Tunisie. Leurs résultats figurent dans : UNESCO (2009) *The impact of the financial and economic crisis on the education sector. N° 2: Impact of the global crisis on public education expenditure: Evidence from 12 country case studies* (ED/EPS/2009/P1/2).

développés, mais aussi dans des pays en développement. De nombreux pays à faible revenu ont jusqu'à présent remarquablement réussi à protéger les budgets de l'éducation.

7. L'évolution des budgets de l'éducation en 2010, dans un contexte de baisse des recettes et de réduction probable des budgets nationaux dans bon nombre de pays, demeure incertaine et nécessitera une attention constante. Les budgets de 2010 devraient afficher des chiffres plus réalistes, traduisant la baisse des recettes de 2009. Les budgets nationaux qui étaient examinés ou projetés dans les 12 pays ayant fait l'objet d'une étude de cas en août 2009 ont révélé une tendance à la baisse. Tandis que les prévisions économiques annonçaient un redressement de l'économie à partir de la fin de 2009, certains pays envisageaient des stratégies d'abandon des mesures de relance en vue de réduire les déficits budgétaires. De telles initiatives risquent de compromettre les budgets du secteur social, y compris ceux de l'éducation.

8. **Incidence de la crise sur les budgets des établissements scolaires et les dépenses d'éducation des ménages :** Les effets de la crise sur l'éducation semblent plus prononcés aux niveaux communautaires que ne l'indiquent les statistiques budgétaires nationales. Les études de cas ont déjà montré que les ménages vulnérables avaient des difficultés à assumer les dépenses scolaires et que les enfants étaient envoyés dans des écoles moins onéreuses. Une hausse de l'absentéisme, du taux d'abandon scolaire et du travail des enfants a été signalée dans un certain nombre de cas. Dans certains pays, la qualité de l'éducation et l'équité en matière d'enseignement étaient menacées dans les établissements publics et la demande d'éducation risquait de faiblir en raison de la baisse des revenus des ménages et de l'augmentation des dépenses mises à la charge des familles pour absorber les coûts directs et indirects croissants de la scolarisation.

9. Afin de recueillir des informations sur les effets de la crise mondiale sur les établissements scolaires, les enseignants et les ménages, une enquête a été réalisée au niveau communautaire en novembre 2009 dans deux des pays les plus touchés : la Mongolie et la République démocratique du Congo (RDC). L'enquête a porté sur les flux de financement à destination des établissements scolaires, la fréquentation scolaire et la capacité des ménages de financer l'éducation de leurs enfants. D'après ses conclusions, la crise mondiale a de graves répercussions sur les prestations de services éducatifs, aux dépens des populations vulnérables.

10. En **Mongolie**, on signale dans de nombreux cas une baisse du budget de fonctionnement des écoles, une augmentation de l'absentéisme et du taux d'abandon scolaire, le poids croissant des dépenses scolaires pour les ménages pauvres, et une hausse du nombre d'établissements pratiquant trois rotations d'élèves. La baisse des budgets des établissements s'est principalement traduite par une réduction des dépenses consacrées aux achats de livres et de manuels, ainsi que des crédits de fonctionnement afférents à l'enseignement, à la maintenance et à l'administration. De nombreux établissements ont répercuté une partie de ces charges financières sur les parents, à un moment où les revenus des familles avaient diminué. Les tensions qui existaient avant la crise s'en sont trouvées exacerbées, ce qui a finalement débouché sur des conflits entre écoles et parents et entre enseignants et élèves. L'absentéisme de ces derniers aurait augmenté pour différentes raisons, notamment l'incapacité pour les ménages d'assumer des dépenses supplémentaires et la nécessité d'accroître leurs revenus grâce au travail des enfants. Les enseignants se seraient vu contraints d'acheter eux-mêmes du matériel pédagogique (pour un montant représentant 10 % de leur salaire mensuel), et de plus en plus d'enseignants vivraient grâce à des prêts sur salaires accordés par des banques. La motivation et les performances des enseignants auraient diminué.

11. En **République démocratique du Congo**, où la majorité (environ 70 %) des établissements scolaires sont privés et où, même les établissements publics sont tributaires des droits de scolarité (y compris pour le paiement des salaires des enseignants), la baisse supplémentaire des revenus des ménages a eu une incidence directe sur le fonctionnement des établissements. La plupart d'entre eux font état d'une réorientation des élèves vers des établissements moins onéreux et de qualité médiocre. En ce qui concerne la nouvelle année scolaire (2009-2010), les établissements ayant accordé des exonérations des droits de scolarité, de nombreuses familles craignent

néanmoins que l'on renvoie rapidement leurs enfants si ces droits ne sont pas acquittés avant la fin du premier trimestre. Un certain nombre de ménages ont vendu des biens familiaux ou réduit leur consommation de produits de base pour acquitter la totalité des droits de scolarité. Certaines familles pauvres ont dû se résoudre à choisir, parmi leurs enfants, lesquels iraient à l'école. L'accueil et l'éducation de la petite enfance ainsi que la scolarisation des filles semblent avoir été gravement mis à mal. De nombreux élèves plus âgés que la normale ne sont pas retournés en classe pour la nouvelle année scolaire, soit en raison du coût élevé de la scolarité, soit parce qu'ils se trouvaient dans l'obligation d'exercer des activités génératrices de revenus.

**12. Impact de la crise sur l'éducation – le point de vue des ONG :** L'UNESCO a collaboré avec la Consultation collective des ONG (CCONG) sur l'EPT pour conduire une série d'études de cas visant à prendre en considération le point de vue des ONG quant à l'impact de la crise sur l'éducation. Les conclusions viennent confirmer que la crise économique a creusé les écarts entre les niveaux de vie et que les mesures prises par les gouvernements pour atténuer les effets de la crise sur les groupes marginalisés se sont révélées insuffisantes. La crise a entraîné une augmentation du travail des enfants, de leur participation aux travaux domestiques et de leurs migrations internes dans plusieurs pays, ce qui s'est à son tour traduit par une hausse de l'absentéisme et du taux d'abandon des études.

**13. Le suivi des répercussions de la crise économique sur l'éducation dans les États membres se poursuivra.** Actuellement, dans de nombreux pays, rien ne semble indiquer clairement que les budgets de l'éducation aient été plus affectés que ceux d'autres secteurs en 2009. Certains signes et témoignages attestent cependant de la gravité de l'impact de la crise dans certains pays et dans certaines communautés. Il est à craindre que les répercussions de la crise financière ne soient profondes dans les secteurs sociaux, surtout pour les personnes les plus vulnérables. Les États membres doivent persévérer dans leurs efforts en gardant à l'esprit que l'éducation est l'un des meilleurs moyens d'assurer la reprise économique et le développement durable. Les gouvernements sont engagés à résister à la tentation de restreindre les dépenses publiques consacrées aux services sociaux, en particulier l'éducation.

14. En dépit des contraintes budgétaires découlant de la crise économique et financière, les gouvernements des pays en développement ont déployé des efforts louables pour préserver les budgets de l'éducation. En conséquence, la communauté internationale devrait maintenir et accroître son aide à l'éducation, notamment en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Les pays en développement sont touchés par une crise économique et financière dont ils ne sont pas responsables. Par ailleurs, il est à craindre que l'aide internationale, déjà insuffisante avant la crise, ne diminue encore. Certains signes montrent que quelques pays donateurs reviennent sur leurs engagements antérieurs en matière d'aide. **Les pays en développement faisant tout leur possible pour protéger les budgets de l'éducation, il ne faudrait pas qu'une pénurie de ressources les empêche d'atteindre les objectifs de l'EPT.**

#### **Action attendue du Conseil exécutif**

15. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 33 C/15 et les décisions 174 EX/9, 174 EX/10, 180 EX/7 et 181 EX/57,
2. Ayant examiné le document 184 EX/10,
3. Rappelant les conclusions et recommandations de la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation qui a insisté sur le fait qu'il fallait accorder la plus haute priorité au financement de l'éducation et ne pas se servir de la crise financière pour

justifier une réduction des ressources consacrées à l'éducation aux niveaux tant national qu'international,

4. Exprime sa profonde préoccupation quant au fait que la crise financière et économique mondiale a, dans certains pays, de graves répercussions sur le financement de tous les secteurs d'activité de l'UNESCO, en particulier l'éducation et la réalisation des objectifs de Dakar ;
5. Se félicite de la décision de l'UNESCO tendant à poursuivre le suivi des effets de la crise économique sur l'éducation dans les États membres ;
6. Engage les partenaires du développement à honorer les engagements qu'ils ont pris, ce qui, comme l'a souligné la Déclaration d'Addis-Abeba en février 2010, devrait se traduire par une augmentation notable du financement destiné aux pays en développement, et, partant, atténuer l'impact de la crise financière mondiale moyennant l'adoption de mesures visant en particulier à protéger les groupes les plus vulnérables et marginalisés ;
7. Prie la Directrice générale d'inclure, dans les rapports d'activité qu'elle présentera à la 185<sup>e</sup> session, un rapport actualisé sur l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT.